

Syndicat Intercommunal SIVU « *Rester Au Pays* »

Résidence « Les Abiès » - 79 240 L'ABSIE

# Projet d'établissement 2016/2020 Synthèse

- ☞ EHPAD
- ☞ Accueil de jour
- ☞ Accueil Temporaire
- ☞ Service « *Pôle d'Activité et de Soins Adaptés* »



## Table des matières

1 - Préambule .....	2
2 - L'établissement.....	2
3 – Le Groupement de Coopération.....	3
4 - Projet architectural .....	4
5 – Caractéristiques et besoins des personnes accueillies .....	4
6 – Projet de vie.....	4
7 - Projet de soins.....	6
8 - Accompagnements spécifiques .....	9
9 – Démarche éthique et respect des droits.....	9
10 – Projet social .....	10
11 - Démarche qualité et maîtrise des risques.....	10
CONCLUSION .....	11

## 1 - Préambule

Le projet d'établissement répond aux recommandations de la loi du 2 janvier 2002 n° 2002-02, rénovant l'action sociale et médico-sociale. Il traduit la réflexion engagée par les acteurs de l'établissement en termes :

- ✚ De politique et de stratégie de l'établissement dans le cadre du projet managérial ainsi que de l'amélioration de la qualité des espaces dans le cadre du projet architectural ;
- ✚ De politique de soins et de prise en charge des résidents au sein du projet de soins, du projet de vie et du projet individuel ;
- ✚ D'amélioration de la qualité de vie des résidents dans le projet qualité et de gestion des risques ;
- ✚ De gestion des ressources humaines, d'amélioration des conditions de vie au travail, de la communication et de la complémentarité avec les partenaires extérieurs dans le cadre du projet social.

Ce projet d'établissement fixe les orientations stratégiques de l'EHPAD Les Abiès. Il constitue un outil de travail incontournable pour les acteurs de l'établissement. Il est également un outil de négociation auprès des organismes financeurs. Il apporte donc une réponse aux besoins des personnes âgées accueillies, aux attentes de l'environnement et des personnes extérieures. Pour mener à bien cette démarche, plusieurs groupes de travail se sont réunis tout au long des années 2012 et 2013 sur diverses thématiques. Ces dernières sont reprises dans ce projet d'établissement, qui est enrichi des résultats des évaluations internes et externes, comme de la convention tripartite signée entre l'établissement, l'ARS et le Conseil Départemental.

Le Conseil de vie sociale a été consulté et a émis un avis favorable le  
Le projet d'établissement a été validé par le Conseil d'Administration du

## 2 - L'établissement

L'EHPAD « Résidence les Abiès » est un établissement public territorial géré par le SIVU de l'Absie, qui entre dans la catégorie des établissements sociaux et médico-sociaux tels que définis dans la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Il est signataire de la convention tripartite avec l'Etat et le Conseil Général des Deux-Sèvres depuis le 31 décembre 2001.

L'établissement est situé au centre de la commune de l'Absie, à 50 mètres des commerces, de tous services, et des lieux de rencontres. Cette proximité présente un atout favorable pour l'intégration des résidants dans la commune. Les liaisons sont favorisées par un aménagement de chemins piétonniers.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013 la capacité de la résidence est la suivante :

- ✚ 53 places d'hébergement permanent ;
- ✚ 12 places d'accueil de jour ;
- ✚ 2 places d'hébergement temporaire.

L'établissement accueille des personnes âgées dépendantes de 60 ans et plus (sauf dérogation). L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale et de l'allocation personnalisée d'autonomie (A.P.A.).

### **Valeurs**

L'accueil et le séjour dans l'établissement s'inscrivent dans le respect des principes et valeurs définis par la Charte de la personne âgée dépendante qui répond à l'arrêté du 8 septembre 2003 relatif à la Charte des droits et libertés de la personne accueillie. Le résidant est une personne qui a droit au respect de ses libertés fondamentales qui s'exprime dans le respect réciproque : des salariés, des intervenants extérieurs, des autres résidants, de leurs proches. Ces libertés fondamentales sont les suivantes :

- ✚ Respect de la dignité et de l'intégrité
- ✚ Respect de la vie privée
- ✚ Liberté d'opinion
- ✚ Droit à l'information
- ✚ Liberté de circulation
- ✚ Droit de visites
- ✚ Liberté de culte

Les modalités d'exercice de ces droits et obligations s'expriment par le livret d'accueil ainsi que par la Charte de la Personne Accueillie, remis lors de l'entrée. Le contrat de séjour signé entre l'établissement et le résidant est aussi une garantie pour sa liberté.

## **3 – Le Groupement de Coopération**

### **Une coopération territoriale**

Le SIVU de l'Absie est membre d'un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale aux côtés du CCAS de La Chapelle St Laurent et du CCAS de Moncoutant. Ces structures publiques ont confié au GCSMS la mission de gérer l'ensemble des missions exercées par leurs établissements et structures médico-sociales. La mise en commun de moyens et les synergies développées permettent aux quatre établissements d'être parmi les plus bas tarifs du département.

### **Principe du groupement**

Le GCSMS (Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale) offre de nombreuses possibilités. Outre la mutualisation de moyens (locaux, véhicules, personnel, etc.), la mise en commun de services (juridiques, comptables, etc.) ou d'équipements (restauration, lingerie, etc.), il permet des interventions communes de professionnels ou encore l'exercice direct de missions et prestations habituellement exercées par un établissement ou service du secteur social et médico-social.

### **Organisation du groupement**

Toutes les compétences techniques et administratives, à l'exception des équipes médico-sociales, ont été remontées sur le GCSMS.

## 4 - Projet architectural

Afin d'adapter l'établissement aux besoins (normes, confort des résidents et de travail, lisibilité), des travaux de restructuration vont être lancés en 2016 et devraient être finalisés fin 2017/début 2018. Ils consistent à :

- ✚ Agrandir la salle-à-manger et la lingerie ;
- ✚ Installer un ascenseur supplémentaire ;
- ✚ Transférer des chambres du rez-de-chaussée : 3 dans l'accueil de jour actuel du 1<sup>er</sup> étage (qui sera aménagé en conséquence) et 3 sur la terrasse du deuxième étage (qui sera aménagé en conséquence) ;
- ✚ Transformer le salon du deuxième étage en chambre ;
- ✚ Transférer l'accueil de jour et le service « PASA » au rez-de-chaussée, qui disposeront ainsi d'un espace extérieur (fiche actions dans la convention).

## 5 – Caractéristiques et besoins des personnes accueillies

### Généralités

La moyenne d'âge est de 87 ans, on compte 37 femmes et 18 hommes. La personne la plus âgée a 97 ans et la personne la plus jeune 66 ans. Le Gir Moyen Pondéré (GMP), évolue de la façon suivante :

ANNEES	2012	2013	2014	2015
GMP	623.58	616.04	623.02	652.83

Le pathos moyen pondéré, à savoir ce qui permet d'évaluer les soins médicotéchniques nécessaires pour assumer la prise en charge des pathologies des résidents, est évalué quant à lui à 193 (validé en décembre 2011).

### Evolution des besoins et attentes

La directrice constate une forte évolution des besoins pour l'accompagnement des personnes atteintes de pathologies apparentées à la maladie d'Alzheimer. De plus en plus de résidents présentent des troubles de désorientation ainsi que des troubles d'agressivité, de l'humeur et du comportement. La labellisation du PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés) prend tout son sens.

## 6 – Projet de vie

### Admission – accueil

La qualité de la phase d'accueil et l'attention portée, contribuent à une bonne intégration du résident dans son nouveau lieu de vie, et à alléger le traumatisme du changement. L'EHPAD a donc défini une procédure d'accueil impliquant les professionnels. Des actes administratifs peuvent cependant être améliorés.

*Objectif : l'EHPAD souhaite mieux informer les personnes lors de la procédure d'admission*

#### Actions à réaliser :

- ✚ Joindre à tous les courriers de demande de confirmation, le triptyque de la résidence ainsi que les tarifs.
- ✚ Actualiser le contrat de séjour en y annexant la nomination de la personne de confiance et le PAI.

### Vie sociale et participation

Les familles sont invitées à participer à la vie de la Résidence. Par exemple, chaque année est organisée une fête des

familles qui se déroule dans la salle des fêtes du village en présence des élus des communes associées, des bénévoles. Les salariées participent beaucoup à la bonne ambiance de ces journées, très appréciées par les résidents et les familles,

L'établissement a la chance de jouir d'une forte implication des bénévoles par le biais de plusieurs associations locales (pour les animations) : au Cœur des Abiès, les clubs des communes associées assurent chacun leur tour un après-midi de jeux. Cependant la coordination n'est pas optimale.

**Objectif : l'EHPAD souhaite améliorer la coordination des interventions des bénévoles pour favoriser la vie sociale des résidents**

**Actions à réaliser :**

- ✚ Elaborer une charte des bénévoles
- ✚ Formaliser l'adhésion des bénévoles à l'Association « Au cœur des Abiès »
- ✚ Organiser les interventions des bénévoles
- ✚ Sensibiliser les bénévoles au vieillissement et au fonctionnement d'un EHPAD
- ✚ Donner des badges à chacun pour une meilleure identification
- ✚ Etablir la liste de l'ensemble des bénévoles intervenants au sein de la structure

### **Restauration**

Pour les résidents, le temps du repas est important, et s'évalue notamment à travers la qualité des plats servis et la qualité du service de restauration. L'environnement du repas peut concourir à la stimulation de l'appétit. Aujourd'hui, si une attention particulière a été portée à la réalisation et l'adaptation des plats, le service à table n'a pas encore fait l'objet d'améliorations majeures.

**Objectif : l'EHPAD souhaite professionnaliser le service à table afin d'améliorer la qualité de vie des résidents.**

**Actions à réaliser :** Instaurer un service de restauration à l'assiette en formant les professionnels

### **Le projet d'accompagnement individuel (PAI)**

Le PAI permet de réaliser un accompagnement au plus près du résident avec une prise en compte de ses besoins et attentes, de ses potentialités et du respect de son rythme de vie. Chaque résident à un soignant référent. Des temps de réunion d'équipe interdisciplinaire sont effectivement prévus le jeudi de 14h30 à 16h, pour mettre en place les projets de vie individualisés des résidents.

Le PAI constitue un des avenants au contrat de séjour signé à l'entrée du résident.

**Objectif : l'EHPAD souhaite améliorer le processus des PAI afin de privilégier un accompagnement personnalisé**

**Actions à réaliser :**

- ✚ Mieux préciser et formaliser la mission des référents.
- ✚ Evaluer et réadapter régulièrement les objectifs.
- ✚ Afin d'améliorer le processus et la communication professionnels/résidents/familles, et sauf avis contraire du résident, l'établissement souhaite organiser des rencontres systématiques avec les familles. (La difficulté est liée aux agendas respectifs entre la référente, l'IDE référente, la psychologue).

## Le projet d'animations et activités

Le projet d'animation, n'a de sens que s'il est intégré au projet de vie de l'établissement. De la même manière, le projet d'animation est l'affaire de tous. Il doit faire partie d'une dynamique collective.

Favoriser le lien social et lutter contre l'isolement, sont des objectifs majeurs de l'animation, qui se réalisent avec l'organisation des sorties, des animations collectives, semi-collectives ou individuelles, des visites en chambre

Maintenir l'autonomie physique et cognitive avec des repères à travers les festivités, les activités manuelles, intellectuelles, de plaisir et de créativité, constitue un autre axe important de l'animation.

Les résidents et leur famille sont informés des activités par un affichage dans différents lieux de l'EHPAD.

*Objectif : développer le service animation et les activités afin de mieux répondre aux besoins et aux souhaits des résidents*

### Actions à mettre en œuvre

- ✚ Encourager le bénévolat et solliciter les bénévoles (cf. objectifs vie sociale)
- ✚ Solliciter la participation des familles : continuer l'affichage et informer les familles pour les encourager à participer aux sorties.
- ✚ Instaurer une commission animation
- ✚ Réaliser les fiches activités

## 7 - Projet de soins

Piloté par le médecin coordonnateur, le projet de soins est défini par l'équipe soignante et le médecin coordonnateur. Il est commun aux 3 établissements du CODEMS. Il précise les modalités d'organisation des soins au sein de l'établissement en fonction de l'état de santé des résidents, ainsi que les modalités de coordination des divers intervenants.

Son objectif général est de promouvoir la qualité des soins, de garantir aux personnes âgées accueillies et à leur famille une prise en charge adaptée dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue de la qualité.

Les priorités du projet de soins sont la santé des personnes accueillies, le maintien des capacités restantes, le maintien de la dignité, la recherche du bien-être, permettre une resocialisation, soulager et prévenir la souffrance.

Dans la mesure de ses capacités, le résident reste acteur de son propre parcours, de son propre projet.

Des procédures de soins sont mises en œuvre pour une meilleure sécurité et une meilleure prévention des risques.

### Le circuit du médicament

*Objectif : Finaliser la sécurisation du médicament sur tous les sites. Effectué à 33% avec l'objectif à terme, d'atteindre les 100% pour les 3 établissements*

### La nutrition

Le risque de dénutrition augmente considérablement chez les personnes âgées en institutions. La prévalence de la dénutrition est plus élevée encore parmi les personnes âgées présentant des troubles cognitifs et est associée au déclin cognitif. La nutrition constitue donc d'un point important dans la prise en soin au sein de l'établissement.

*Objectif : l'EHPAD souhaite réduire le plus possible les risques de dénutrition*

Actions à réaliser : Mener une réflexion sur une organisation permettant de réduire la durée du jeûne nocturne à 12 heures.

## Prévention et prise en charge de la douleur

A chaque entrée, une évaluation de la douleur est faite selon une grille d'évaluation adaptée. Cette évaluation est revue selon l'évolution de l'état de santé de la personne, avec un dépistage et une prise en charge systématiques.

*Objectif : l'EHPAD souhaite apporter une réponse rapide à 100% des problématiques de douleur rencontrées par les résidents*

### Actions à réaliser :

- ✚ Continuer la sensibilisation des professionnels à l'utilisation d'échelles spécifiques
- ✚ Réaliser l'évaluation bisannuelle de tous les résidents prenant des antalgiques (selon les recommandations professionnelles)
- ✚ Développer/renforcer des partenariats avec les structures ressources du territoire (centre antidouleur, EMSP)

## Prévention et prise en charge des chutes

Aujourd'hui, l'établissement répond globalement aux normes d'accessibilité, favorisant ainsi les déplacements des personnes accueillies. Chaque chute fait l'objet d'une fiche de chute, et d'un suivi spécifique du résident. Des ateliers de gym douce sont proposés. Cent-dix chutes ont été répertoriées en 2015.

*Objectif : l'EHPAD souhaite renforcer sa politique de prévention des chutes. L'EHPAD souhaite atteindre à 100% ses objectifs (aujourd'hui atteints à 75%)*

### Actions à réaliser :

- ✚ Evaluer le risque de chute lors du PAI
- ✚ Mettre en place des ateliers « équilibre » (stretching postural)
- ✚ Développer les partenariats avec les spécialistes locaux (gériatre, neurologue, rhumatologue)
- ✚ Prendre en charge les conséquences des chutes, et d'en faire le bilan étiologique notamment pour les « Patients chuteurs récidivant ».

## Prévention et prise en charge des escarres

L'établissement est équipé de matelas adaptés, et des préventions pour les sujets à risque sont réalisées, conformément aux protocoles. Chaque résident aura une évaluation du risque (NORTON) afin aussi d'adapter les supports. Les soins donnés en cas d'escarres font également l'objet d'un protocole.

*Objectif : l'EHPAD souhaite limiter le nombre d'escarres acquis en son sein à moins de 5%*

### Actions à réaliser :

- ✚ Continuer l'évaluation et la prévention.
- ✚ Evaluer les risques avec échelle spécifique pour adapter les supports

## Prévention et prise en charge des troubles de l'humeur et du comportement

Un accompagnement « spécifique » pour les personnes présentant des troubles cognitifs et de l'humeur a été mis en place par l'EHPAD, sans moyens supplémentaires, du lundi au vendredi. Onze résidents bénéficient de cet accompagnement spécifique. Des groupes homogènes de 4 à 6 personnes sont organisés, en fonction de leur besoin. Les personnes sont accueillies de 10h00 à 17h00 au sein d'un espace protégé commun avec l'accueil de jour et aménagé (cuisine, salle à manger, salon de repos, terrasse d'été ...).



**Objectif : l'EHPAD souhaite continuer à améliorer l'accompagnement des personnes souffrant de troubles de l'humeur et du comportement (pour passer de 50% à 100%).**

**Actions à réaliser :**

- ✚ Améliorer :
  - le diagnostic des résidents déprimés en les dépistant à l'aide d'échelles spécifiques
  - le dépistage des troubles de l'humeur et du comportement NPI selon les critères ANESM
  - le dépistage des troubles cognitifs MMS
- ✚ Réévaluer régulièrement les prescriptions de psychotropes et neuroleptiques
- ✚ Développer les ateliers mémoires spécifiques
- ✚ Développer la prise en charge à travers un PASA ouvert 7 jours sur 7 et obtenir sa labellisation

### L'accompagnement en fin de vie

L'accompagnement de fin de vie, consiste à entrecroiser plusieurs prises en charges spécifiques.

**Objectif : l'EHPAD souhaite rester attentif à la qualité de l'accompagnement de fin de vie**

**Actions à réaliser :**

- ✚ Respecter la volonté de la personne en s'appuyant sur « les directives anticipées », et à défaut, sa personne de confiance
- ✚ Soulager les douleurs physiques et psychologiques
- ✚ Accompagner les proches
- ✚ Soutenir les professionnels
- ✚ S'appuyer le plus souvent possible sur EMSP, HAD, en partenariat

L'un des critères d'évaluation sera le nombre de prise en charge HAD et le nombre de prise en charge EMSP.

### Analyse et maîtrise du risque infectieux

Un EHPAD a l'obligation de formaliser un DARI (Document d'Analyse des Risques Infectieux). Il doit identifier et analyser le risque infectieux, mettre en place les mesures de prévention qui s'imposent et gérer ce risque.

**Objectif : l'EHPAD souhaite parfaire l'analyse et la maîtrise des risques infectieux (objectif atteint à 30% aujourd'hui, pour aller vers les 80%)**

**Actions à réaliser :**

- ✚ Former les professionnels aux règles d'hygiène standard dont l'hygiène des mains, aux notions de précautions standards, de précautions complémentaires, d'isolement septique, de BMR (procédures) ;
- ✚ Réaliser une auto-évaluation annuelle du risque infectieux avec support GREPHH, avec traçabilité sur le DARI ;
- ✚ Développer un partenariat avec une structure ressource en cas de nécessité d'hospitalisation.

### Dispositifs de prise en charge de la canicule et du grand froid (plan bleu)

Conformément aux dispositions réglementaires, un plan d'alerte et d'urgence est institué dans chaque département en cas de risques climatiques exceptionnels. Dans ce cadre, la résidence dispose d'un plan de prévention qui est réactualisé tous les ans au mois d'avril/mai.



## 8 - Accompagnements spécifiques

### L'accueil de jour

L'accueil de jour de l'EHPAD Les Abiès dispose d'un agrément de 12 places. Il est destiné à accompagner sur une ou plusieurs journées, les personnes souffrant de troubles de la mémoire, de désorientation, de perte de lien social (maladie d'Alzheimer ou apparentée) afin d'apporter une certaine stimulation à la personne et un soutien aux aidants.

### L'hébergement temporaire

L'hébergement temporaire consiste à accueillir des personnes âgées, pour une durée limitée variant de quelques jours à 3 mois maximum. Ces personnes vivent à leur domicile ou celui de l'aidant familial. L'hébergement temporaire fonctionne toute l'année et la prise en charge est assurée 24h/24h.

## 9 - Démarche éthique et respect des droits

La démarche éthique de l'EHPAD Les Abiès, est commune à celle des autres établissements du CODEMS. Etroitement liée au respect des droits des personnes, elle s'appuie sur les fondamentaux déclinés dans le projet d'établissement.

Le programme de formation Humanitude, suivi par les agents, établit une philosophie de soins au quotidien. Un rappel est fait chaque année. La philosophie Humanitude se base sur les concepts de Bienveillance ainsi que sur des Règles de l'Art dans le soin.

### Des référents bienveillance

Les référents bienveillance ont été mis en place. Ils bénéficient d'une formation leur permettant de suivre les recommandations de l'Agence Nationale d'Évaluation du Secteur social et Médico-social (ANESM), relatives à la mise en œuvre d'une démarche bienveillante en institution.

### Formalisation et traçabilité

Des protocoles sont formalisés et diffusés avec notamment un protocole en cas de faits de maltraitance. Par ailleurs, l'établissement a mis en place la procédure de déclarations, de traitements et de suivis des événements indésirables.

### Echanges pluridisciplinaires

Les réunions d'équipe en présence d'un psychologue contribuent à la prévention de la maltraitance, ces moments sont des lieux où la parole est libre et où les échanges amènent une réflexion sur toute problématique à risque.

### Principes de liberté d'aller et venir

D'une manière générale l'établissement met tout en œuvre pour concilier des impératifs relevant parfois de la quadrature du cercle. Le principe d'autonomie et la liberté d'aller et venir de la personne accueillie sont privilégiés dans la limite de la sécurité de la personne et de celle de l'établissement et des personnels. Le règlement de fonctionnement rappelle les principes fondamentaux et l'organisation facilite l'application de ces principes.

### Favoriser le bien-être au travail

La valorisation des pratiques professionnelles comme le dialogue social sont des sources favorisant la bienveillance. Effectivement, l'écoute et la prise en compte des professionnels constituent une des bases de promotion de la bienveillance.

**Objectif : l'EHPAD souhaite maintenir et développer la dynamique engagée autour de la bienveillance**

#### Actions à réaliser :

- ✚ Poursuivre la formation d'au moins deux référents bienveillance dans l'établissement
- ✚ Dégager du temps aux référents pour la mise en place d'information et/ou de réunions (aidé de l'outil MOBIQUAL)

## 10 – Projet social

L'établissement emploie des agents titulaires de la fonction publique territoriale, ainsi que des contractuels et des vacataires. Afin de répondre aux projets des résidents, quelques horaires coupés ont été aménagés.

Le règlement intérieur a été validé par le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Les personnels sont représentés au Comité Technique du centre de gestion.

La Direction a mis en œuvre le dialogue social en instaurant des rencontres avec le personnel.

La formation professionnelle déployée, est destinée tout à la fois à valoriser le parcours professionnel des agents qui en manifestent l'intérêt, tout en respectant les besoins de la structure en professionnels compétents.

L'établissement accueille des étudiants en cours de formation. Dans tous les cas le stagiaire bénéficie d'un encadrement grâce à un tutorat mis en place lors de son arrivée.

L'évaluation des risques professionnels a été réalisée dans le cadre d'un audit qui s'est déroulé de septembre à novembre 2012. Il a donné lieu à la formalisation du DUERP et à la mise en œuvre d'un plan de prévention.

L'EHPAD a fixé 3 objectifs d'amélioration dans son projet social.

*Objectif 1 : l'EHPAD souhaite faciliter l'intégration des salariés pour favoriser le bien-être au travail et améliorer les services apportés*

**Actions à réaliser :** Elaborer le livret d'embauche qui sera remis à chaque nouvel embauché et qui définira les droits ainsi que les devoirs respectifs à l'employé et l'employeur.

*Objectif 2 : l'EHPAD souhaite assurer l'adéquation entre développement des compétences et besoins de l'établissement*

**Actions à réaliser :** Elaborer un plan de formation pluriannuel prenant en compte les orientations de la convention tripartite, du projet d'établissement et des demandes des agents.

*Objectif 3 : l'EHPAD souhaite garantir la prévention des risques professionnels*

**Actions à réaliser :** Suivre et mettre à jour le DUERP

## 11 - Démarche qualité et maîtrise des risques

Ce projet d'établissement, les évaluations internes et externes, les conventions tripartites et les plans d'actions mis en place viennent conforter la démarche d'amélioration continue de la qualité impulsée au sein de l'établissement.

**Les procédures et protocoles :** qu'il s'agisse des protocoles de soins ou administratifs, les personnels sont associés à l'élaboration à la mise en œuvre et à la modification, des différents documents.

**Indicateurs qualité et tableaux de bord mis en place :** un protocole de gestion des événements indésirables a été mis en place. Son objectif est de permettre l'identification des sources de blocages ou de dysfonctionnement et

de proposer des solutions rapides afin d'y remédier.

**Évaluations :** l'évaluation interne a été menée en 2013. L'évaluation externe a été réalisée en septembre 2014 par le cabinet Bizolon de Saint Nazaire. Elles ont mis en évidence les aspects positifs de l'organisation et des pratiques et a permis de révéler les points de progrès, qui ont été pris en compte pour l'écriture de ce projet d'établissement.

**La sécurité :** l'établissement met en œuvre tous les moyens dont il dispose pour assurer le plus haut niveau de sécurité possible des résidents. L'établissement assure une permanence 24h/24h : appel malade, veille de nuit, respect des protocoles de soins, formation des personnels (gestes de premiers secours, formation incendie...).

*Objectif : l'EHPAD souhaite disposer d'une vision plus transversale et améliorer le suivi qualité*

**Actions à réaliser :**

- ✚ Structurer la qualité au niveau du groupement ;
- ✚ Continuer à mettre en place et instruire des indicateurs et tableaux de bord communs (*indicateurs instruits régulièrement par les établissements*)
- ✚ Organiser un comité qualité (*nombre de réunions et compte-rendu*)

## CONCLUSION

Le projet d'établissement se concrétise au quotidien autour de l'élaboration et du suivi des projets individuels des résidents dès leur accueil et jusqu'à leurs derniers instants. Cela nécessite une implication des professionnels et une cohésion interdisciplinaires des équipes, comme l'adhésion des différents partenaires au projet d'établissement.

Des évaluations périodiques permettent de mesurer la qualité et l'adéquation des services proposés par rapport aux besoins des personnes, et d'adapter les prestations aux besoins.

L'EHPAD s'engage donc dans les évaluations:

- ✚ De la satisfaction des usagers ;
- ✚ Des PAI ;
- ✚ Internes/externes ;
- ✚ De la Convention tripartite ;
- ✚ Des différents plans d'actions (du projet d'établissement...);
- ✚ Des recueils et traitement des dysfonctionnements ;
- ✚ Des pratiques professionnelles.

L'ensemble de cette démarche constitue la base du professionnalisme de l'équipe de l'EHPAD « les Abîès », partie prenante du projet d'établissement.